

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 12/11/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun
BP 1135
38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

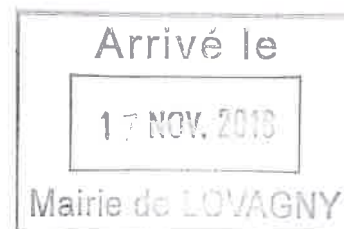
Le Commissaire Enquêteur
GUY FAVRE

E18000362 / 38

Monsieur le maire
LOVAGNY
Mairie
74330 LOVAGNY

Dossier n° : E18000362 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



Objet : Projet de révision du plan local d'urbanisme conjointement au zonage d'assainissement "volet eaux pluviales" de la commune de Lovagny (Haute-Savoie)

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Guy FAVRE, receveur percepteur en retraite, demeurant 23, avenue des Carrés, ANNECY LE VIEUX (74940) (tel : 04-50-23-58-46 ; portable : 06 87 01 59 25) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Certifié conforme et vu pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal du
19/09/2018 arrêtant le projet de révision
du PLU de la Commune de Lovagny.

Le Maire,
Henri CARELLI



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the greffier en chef or a delegate.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

12/11/2018

N° E18000362 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 07/11/2018, la lettre par laquelle Monsieur le maire de la LOVAGNY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de révision du plan local d'urbanisme conjointement au zonage d'assainissement "volet eaux pluviales" de la commune de Lovagny (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Guy FAVRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la LOVAGNY et à Monsieur Guy FAVRE.

Fait à Grenoble, le 12/11/2018

Pour le Président,
Le Vice-président,


Christian SOGNO